



## BIEN S'ASSURER

Assurer sa voiture, sa maison, sa carte bleue, ou encore son téléphone portable ...tout est possible. Selon l'âge, la situation familiale, professionnelle ou fiscale, les préoccupations des individus en matière d'assurance ne sont pas les mêmes.

Contrairement aux idées reçues, la souscription d'une assurance n'est que très rarement obligatoire. Au regard de la loi française, rien n'oblige en effet à se garantir contre les risques. Rien, sauf le bon sens, même si le coût des assurances peut parfois paraître lourd dans un budget !

### LES ASSURANCES OBLIGATOIRES LES PLUS CONNUES SONT :

#### L'assurance automobile (au tiers)

Elle permet d'indemniser les tiers en cas de sinistre dont on est responsable,

#### La « multirisque habitation »

Elle couvre les biens meubles et immeubles de tout occupant d'un logement contre l'incendie, les dégât de eaux, les catastrophes naturelles, le vol. Elle implique aussi la garantie « responsabilité civile » qui couvre, pour sa part, les dommages causés à un tiers par l'assuré (le chien qui mord le visiteur, le pot de fleurs qui tombe du balcon sur la tête du passant, ...).

Bien que facultatives, certaines assurances peuvent s'avérer utiles comme, par exemple, assurer sa carte bleue. Cette assurance couvre la perte et le vol des instruments de paiement. Elle remboursera les paiements et retraits frauduleux si la carte ou le chéquier perdu ou volé est utilisé à l'insu de son propriétaire.

Assurer son téléphone portable contre le vol, c'est possible, mais là encore est-ce vraiment utile ? Le fait est que chaque année quelque 500 000 personnes déclarent la disparition de leur téléphone portable. Cette assurance rembourse non seulement l'appareil, mais aussi les communications frauduleuses.

En se protégeant, en protégeant ses proches et ses biens, on prévient mieux l'avenir.

